



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023 – 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze avril 2023, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Franck ESSERTEL,

Absents :

Excusés : Christine DENIS, Sonia GILBERT, Yann MALEYSSON, Virginie BONNIER, Ludovic GOY, Karine FONT,

Pouvoirs : Christine DENIS pouvoir à Gisèle PIEGAY, Sonia GILBERT pouvoir à Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON pouvoir à Gilles BROSSARD, Virginie BONNIER pouvoir à Claude GOY, Ludovic GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 10

13 présents – 18 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023
- **Délibération** : Décision Modificative n°1
- **Délibération** : Demande de subvention auprès du Département au titre du partenariat territorial pour le projet de l'aménagement du bourg de l'Aubépin
- **Délibération** : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de polices 2023 pour le projet d'un abri bus
- **Délibération** : Modification de la délibération modifiant les tarifs d'occupation du domaine public (prix, horaires)
- Décisions du Maire du 1^{er} trimestre 2023

Questions diverses

- Commissions communales

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Délibérations**

N°2023-23 : Décision Modificative n°1

Franck GUILLON rappelle que la commune possède à ce jour 2 emprunts auprès de la SFIL (ex-DEXIA) dont la genèse remonte à 2004 (plusieurs réaménagements ayant été opérés entre 2004 et 2012) et qui sont pour l'essentiel lié au financement de la construction du Pôle d'animation.

Le premier de 681 023,98 € de nominal souscrit en 2010 sur 30 ans (échéance 04/2040) au taux de 4,52 % et de capital restant dû de 470 108,50 € après paiement de l'échéance annuelle de 04/2023.

Le deuxième de 1 080 860,87€ de nominal souscrit en 2012 sur 35 ans (échéance 06/2047) au taux de 2,92 % et de capital restant dû de 910 848,48 € après paiement de l'échéance annuelle de 06/2023.

Soit un capital restant dû global de 1 380 956, 98 €.

Ainsi, la commune de Larajasse qui avait emprunté 1,8 M€ à DEXIA en 2004 lui a déjà versé à ce jour plus de 2,6 M€ (dont 1,4 M€ d'intérêts et plus de 800 K€ d'indemnités liées aux divers réaménagements) et pour autant n'a vu baisser son endettement que de 400 K€.

Et il lui reste donc encore plus de 2 M€ à verser puisqu'au Capital Restant Dû de 1,4 M€ se rajoutent encore plus de 600 K€ d'intérêts.

Soit un décaissement global de 4,7 M€ correspondant à 2,5 fois le capital emprunté et un coût global de près de 3 M€. Depuis de nombreuses années la commune a tenté de négocier avec la SFIL pour pouvoir réduire cet impact financier ou au moins raccourcir la durée de ces prêts existants afin de les rembourser plus rapidement.

Mais celle-ci réclamait jusqu'à présent plus de 500 K€ d'indemnités pour rembourser lesdits prêts et/ou les réaménager (plus de 35 K€ par tranche de 100 K€ de capital) en vertu de la clause actuarielle incluse aux contrats.

Suite à la hausse des taux d'intérêts de ces derniers mois, la commune a tenté une nouvelle fois de solliciter la SFIL pour un Remboursement Anticipé Partiel ou Total.

Celle-ci y a répondu favorablement avec une indemnité de 65 K€ pour le Prêt 1 (mais pas avant 04/2024) mais pour un très faible montant sur le Prêt 2 et ce dès 06/2023 (100 € par tranche de 100 K€).

En revanche sans possibilité de réduction de durées.

D'où l'opération proposée aujourd'hui de Remboursement Anticipé Partiel de 310 848,48 € sur le Prêt 2 en 06/2023 (après paiement de l'échéance annuelle contractuelle) pour ainsi :

- Economiser 135 K€ d'Intérêts (à confirmer avec le nouveau tableau d'amortissement) ;
- Réduire le CRD du Prêt 2 à 600 K€ et l'endettement total à moins de 1,1 M€ soit moins de 3 ans de CAF (norme < 5 ans) et 600 € / Habitant (moyenne de la strate) ;
- Quasiment sans indemnité (373,76 €) ;
- Ouvrir la possibilité de réitérer la même opération dans les années à venir sur les mêmes bases (+ ou – selon évolution des taux d'intérêts).

Et ce sans grever outre mesure la trésorerie et donc hypothéquer les projets prévus puisque lors du vote du Budget 2023 ont été mis en réserve 200 000 € et que la CAF 2023 devrait être supérieure à celle prévue au budget (établie sur une base ultra prudente comme les années précédentes) d'au moins 150 000 €.

Monsieur le Maire explique qu'il convient pour ce faire de modifier le budget primitif de l'année 2023 en section d'investissement.

Section d'investissement

L'article 1641 correspond au remboursement en capital des emprunts. Il convient d'alimenter ce compte par le débit du compte 2315-777 (Installations, matériel et outillage technique).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641 - Emprunts en unité monétaire euro		+310 000€
2315-777 - Installations, matériel et outillage techniques	-310 000€	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Approuvé à 17 voix Pour, 0 contre, 1 abstention

N°2023-24 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône – Sécurisation du bourg de l'Aubépin

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône a mis en place un dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes. La collectivité affirme sa volonté d'être un partenaire privilégié des communes, en garantissant une vision territoriale équitable, avec une méthode simplifiée. Ce partenariat repose sur une logique de projet, la procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements peuvent répondre. Cet appel à projet doit s'inscrire dans le cadre des priorités départementales.

Monsieur le Maire rappelle le projet de d'aménagement du bourg de l'Aubépin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2023 afin de financer une partie de ces travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 30% du coût estimé des travaux correspondants.

Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé également).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

N°2023-25 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie et de sécurité peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

La commune de Larajasse souhaite installer un abri bus, à St Appolinaire, à l'embranchement avec la Route du Moreau.

Des devis ont été réceptionnés pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au conseil départemental du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière, à hauteur de 50% du cout estimé des travaux.

Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé également).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

N°2023-26 : Modification des tarifs communaux

Monsieur le Maire informe que, sur les propositions de la commission économie, il convient de modifier le tarif électricité pour l'installation des commerces, compte tenu notamment de l'augmentation des couts de l'énergie.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

INSTALLATION COMMERCES AMBULANTS - PARC DES PLATANES

mètre linéaire	1 €
utilisation électricité	1,50€ par jour

La commission économie a aussi été saisie de la tarification de l'occupation du domaine public pour des terrasses pour les commerces de la Commune.

Des échanges ont eu lieu et cette question doit être retravaillée en commission économie avec + de précisions et sera proposée au vote sur une prochaine réunion.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

⇒ Commissions communales - Points divers

- Commission économie :
 - Marché de la création : 22/10
 - Distributeur de boisson au Las Végas : il est demandé de régulariser l'installation par une demande d'autorisation pour occupation du domaine public
- Commission voirie :
 - Rencontre avec la CCMDL le jeudi 27/04 pour déterminer les voies communales à prendre en compte pour 2023
 - Enrobé à froid est prévu courant mai/juin
 - Taille de haie : pour les haies en bordure de parcelles agricoles, il est interdit de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet. Renseignements en cours concernant l'obligation des collectivités, notamment par rapport à l'entretien des talus
- Travaux carrefour de Lamure : Prévus courant juin

- Ancien de terrain foot : Le PLU étant accepté l'appel à projet va être relancé. Réunion le mardi 25/04
- Manifestation :
 - Commémoration du 08/05 : date à définir
- Commission culture :
 - Spectacle mouton dans le ciel du 14/04 : complet environ 80 spectateurs. Très belle réussite sur Larajasse et également sur tous les spectacles organisés sur le territoire sur la CCMDL. Expression d'un regret car les réservations ne permettent pas forcément l'accès aux habitants de la Commune.
 - Rappel de la programmation festi music du 17/06 : 15h30 déambulation de la compagnie Chata (en lien avec Champagnat : répétition générale pour la biennale de la danse, suivi de « clown et tisseuse », puis « lueur d'étoile » = tissu aérien, puis batucada et concert « les 4 lascars ». Lieu : Parc de la villa Mary l'après-midi et au pôle d'animation pour la fin de journée
 - Arpamoly : Fait savoir qu'une salle peut être mise à disposition de tous les artistes. Information à communiquer auprès de la population
 - 10/06 : 20 ans de la maison de Pays
 - La Socane a demandé à organiser une animation autour du chant du 1^{er} mai, le 30/04. Une réponse négative pour cette année leur été apportée car ce même jour, aux mêmes horaires a lieu un bal de l'école. Il a semblé non approprié, voire « risquée » de faire côtoyer ces 2 manifestations de grande affluence en soirée. En effet, les sorties de bal sont parfois difficiles à encadrer dans les rues du village (plusieurs fois des dégradations ont eu lieu). A voir pour organiser cette manifestation les prochaines années.
- Commission bâtiment :
 - Travaux extension du local technique : le permis de construire doit être repris, les entreprises pourront donc intervenir ensuite
 - Rénovation d'un appartement au soleil couchant : en cours
 - Pôle d'animation : fuite sur la toiture. Travaux fait, mais l'entreprise doit revenir car les travaux n'ont pas été réalisés correctement
 - Problème de chaudière à l'église de Larajasse : voir les réparations nécessaires.
- Commission école :
 - Quelques petits travaux ont été réalisés pendant les vacances (jeu extérieur à réparer, protection d'un angle sous le préau, ...)
 - Marché de la cantine scolaire va être relancé pour la rentrée
- CCAS Concours de pêche : 22/04 – mise en place à 7h30 – concours 9h – remise lots 12h-12h30
- Conseil Municipal d'Enfants :
 - Élections du Maire= Hugo Lindecker – Adjointes : Margaux Desorme et Eline Charvolin
 - 13/04 : Après-midi jeux réalisé
 - 24/05 : Organisation d'un loto à la maison de retraite
 - 14/06 : séance d'informatique avec les résidents de la Maison de retraite
- Commission communication :
 - Larajasse info distribué
- 4 poteaux de téléphone endommagés, au-dessous de la Combe, certainement dû à un accrochage par un camion
- Long de RD, au carrefour des Loives, affaissement de la Route. En informer les services du Département
- Commission urbanisme : un peu moins de dossiers, essentiellement du photovoltaïque, quelques dossiers ont fait l'objet de remarques de la Préfecture
- Franck Guillon a confirmé son souhait d'arrêter son mandat plus vite que prévu. Sa démission a été envoyée au Préfet. Il souhaite retenir les bons moments passés, le travail réalisé, ainsi que les belles rencontres faites lors de ses mandats.

Certains conseillers, membres de la commission finances, font part de leur étonnement quant à la manière dont ils ont été informés de cette décision.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil sont unanimes pour reconnaître les connaissances, compétences et expertise apportées par Franck Guillon, notamment dans le domaine des finances, qui ont permis d'avancer sereinement durant ces 9 années de mandat.

- Cette situation est l'occasion de faire un bilan en cours de mandat. Il semble opportun que chacun puisse réfléchir à sa place et son investissement dans l'équipe. Il est donc prévu de prendre le temps de faire le point et de poser les choses : une date est prise en présence de tous les conseillers avant le prochain conseil.
- Réunion publique pour les projets de l'ancienne école de Lamure : le 02/06 à 20h30
- Suite à des altercations liées au stationnement dans la cour, impasse des Rameaux, un arrêté et une signalétique vont être (re)précisés sur l'autorisation de stationnement entre les riverains, les utilisateurs de la salle du soleil couchant et les résidents de la SEMCODA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h30.

**Le Maire
Fabrice BOUCHUT**



**Le secrétaire de séance
Claude GUY**



Publié le

